



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8312^e séance

Lundi 16 juillet 2018, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Orrenius Skau	(Suède)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Yao Shaojun
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
	Pérou	M. Duclos
	Pologne	M. Lewicki
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

La situation en Libye

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Coupe du monde

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par féliciter la France de sa victoire hier en finale de la Coupe du monde. Je tiens également à féliciter la Fédération de Russie de l'excellente organisation de ce tournoi. Dans ce bâtiment, ces quatre dernières semaines, je pense que nous avons tous vu le pouvoir de rassemblement du sport.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

M. Salamé participe à la présente séance par visioconférence depuis Tripoli.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/429, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Salamé. Je présenterai un exposé en ma qualité de représentant du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Salamé.

M. Salamé (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter la Suède de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je suis reconnaissant de cette occasion qui m'est donnée de rendre compte aux membres du Conseil de sécurité des travaux que nous accomplissons en Libye.

Durant les premiers mois de cette année, la Libye a connu un calme relatif en termes d'actions militaires. L'ONU a contribué à créer cette accalmie. En relançant

le processus politique avec la mise en place du plan d'action pour la Libye, nous avons fourni un moyen pacifique d'être entendus et de recueillir les positions officielles des uns et des autres. À cela se sont ajoutées une intensification du dialogue et plus de fluidité entre les localités et les camps politiques. Le nombre de civils tués dans des échanges de coups de feu a chuté à seulement quatre en mars et cinq en avril. Nous avons tiré parti de cet environnement positif. Je voudrais donner quatre exemples.

Premièrement, nous avons mis en place une plateforme pour les accords de réconciliation et la discussion, offrant nos bons offices à tous. Nous avons organisé des réunions sur les questions les plus controversées – par exemple, des réunions sur des griefs fonciers et des consultations entre des personnes déplacées et les populations vivant dans les zones d'où venaient ces personnes déplacées.

Deuxièmement, nous avons appuyé la tenue des élections locales, qui ont eu lieu à Zaouïa, le 12 mai. L'inscription des électeurs est en cours pour des élections analogues dans les villes de Bani Walid et de Dirge. Des dizaines d'autres élections municipales devraient se tenir cette année.

Troisièmement, nous avons rétabli l'ONU en Libye – à Tripoli, où la plupart du personnel de la Mission réside aujourd'hui, et à Benghazi, où notre bureau ouvrira dans les prochaines semaines.

Quatrièmement, et j'en suis particulièrement fier, nous avons achevé la phase de consultation du processus de conférence nationale. Au cours des 14 dernières semaines, nous avons organisé, grâce à notre partenaire dévoué, le Henri Dunant Centre for Humanitarian Dialogue, plus de 75 réunions en Libye et à l'étranger. Plus de 7000 Libyens, dont un quart de femmes, y ont participé. Deux mille contributions ont été reçues en ligne. Cent trente mille personnes ont rejoint le processus consultatif sur les médias sociaux, contribuant un demi-million de commentaires. La diffusion de messages numériques a atteint plus 1,8 million de personnes. En outre, les événements ont été couverts de façon très détaillée par les médias libyens.

Ce processus participatif fait partie intégrante du plan d'action. Il place les Libyens au cœur du processus politique, quels qu'ils soient et où qu'ils soient. Pour de nombreuses communautés, c'était leur première participation active au processus politique et leur première participation à une consultation sur l'avenir

de leur nation. Des manifestations spécifiques ont été organisées à l'intention des femmes, des personnes déplacées et des jeunes, tandis que d'autres ont ciblé les communautés éloignées du sud, de l'étranger et des groupes qui étaient auparavant exclus. Les consultations locales organisées dans le cadre de la conférence nationale ont donné un aperçu considérable des espoirs, des craintes et de la vision du peuple libyen concernant la voie à suivre. La prochaine phase de la conférence nationale consistera à rassembler les milliers de pages de rapports dans un seul rapport final contenant les conclusions et recommandations nationales visant à appuyer les prochaines étapes et à achever la transition. La date et le lieu de la manifestation finale seront fixés prochainement.

Tout progrès politique est lié à l'absence d'activités militaires sur le terrain. Malheureusement, les deux derniers mois ont été marqués par des actions militaires et des événements violents qui ont détourné l'attention et quelque peu freiné l'élan qui avait été généré. Premièrement, la décision de l'Armée nationale libyenne (ANL) de prendre le contrôle de la ville de Derna, dans l'est du pays, a déclenché deux mois d'affrontements. Le conflit a semé la division dans tout le pays, et bien que l'ANL ait désormais le contrôle de la ville, des affrontements à petite échelle sont encore observés. Ensuite, nous avons assisté aux événements dans le Croissant pétrolier. Le 14 juin, une coalition de groupes armés, qui inclurait des mercenaires étrangers, a tenté de prendre le contrôle des installations dans la région du Croissant pétrolier. Ils ont réussi à s'en emparer, faisant de nombreuses victimes et causant d'importants dégâts à des infrastructures critiques. L'ANL a repris le contrôle de la zone en une semaine, dans une tentative très attendue de rétablir le statu quo, là où la gestion des champs de pétrole serait revenue à la National Oil Corporation, compagnie internationalement reconnue, qui est sous l'autorité du Gouvernement d'entente nationale. Toutefois, le 25 juin, l'ANL a annoncé qu'elle transférerait la gestion des installations pétrolières du Croissant pétrolier et d'autres zones sous son contrôle à une compagnie pétrolière nationale non reconnue de l'est du pays qui est gérée par une autorité parallèle.

Par la suite, la National Oil Corporation officielle a déclaré un cas de force majeure sur les terminaux pétroliers de Sidra, de Ras Lanouf, de Marsa el-Hariqa et de Zouéitina. En conséquence, 850 000 barils par jour de pétrole brut n'ont pas pu être exportés. Selon les estimations, la Libye aurait perdu plus de 900 millions de dollars. Le cours des événements a créé un fossé au

centre du pays, approfondissant ainsi les divisions entre les institutions et les régions. Le Secrétaire général a publié une déclaration sur la question et a rappelé toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, tout en proposant les bons offices de l'Organisation des Nations Unies. J'ai passé les deux dernières semaines à contacter les divers acteurs libyens, tout en faisant des allers-retours pour trouver une solution à cette crise malencontreuse. Je n'ai pas agi seul. Les efforts et l'appui de nombreux Libyens et de nombreux États Membres ont été précieux.

Le 11 juillet, la National Oil Corporation a retrouvé le contrôle des opérations, et la production a repris. La fin de la crise immédiate a donné lieu à un soulagement collectif, mais ce n'est pas terminé. Ces événements ont mis en évidence les questions sous-jacentes qui rongent le pays et que j'ai exposées à maintes reprises au Conseil, c'est-à-dire les frustrations concernant la répartition des richesses et le pillage endémique des ressources. Si ces questions ne sont pas traitées rapidement, je crains que les accords conclus pour relancer la production de pétrole ne tiendront pas, et il sera difficile de faire avancer le processus politique.

La Mission redoublera d'efforts pour encourager les réformes économiques, étant donné que c'est la stabilité et l'unité mêmes du pays qui sont en jeu. Le bon côté de ces événements, si tant est qu'il y en ait un, c'est que diverses autorités libyennes acceptent maintenant le fait qu'elles doivent prendre des mesures pour protéger les richesses du pays. La demande d'examen de la Banque centrale de Libye, officielle, et de la banque centrale parallèle dans l'est du pays que le Gouvernement d'entente nationale a présentée au Conseil est un premier pas apprécié pour garantir des finances libyennes transparentes. J'encourage les membres du Conseil à examiner cette demande sous un jour positif. Si nous voulons mettre fin à l'économie de la prédation, ses méthodes doivent être dévoilées, et, à cette fin, la Libye a besoin de tout notre appui.

Les Libyens ont hâte de se débarrasser de leur myriade d'institutions actuelle. Les consultations menées dans le cadre de la conférence nationale nous ont appris que le peuple libyen veut être dirigé de manière claire et efficace par des organes légitimes, mis en place à l'issue d'élections. Il est révélateur que, bien que 600 000 personnes seulement aient voté pour la Chambre des représentants en 2014, 1 million de personnes se sont déjà inscrites sur les listes électorales pour les prochaines élections. Toutefois, une poignée

de personnes défient la volonté populaire. Les rares personnes qui tirent profit du statu quo, si rien n'est fait, feront tout ce qu'elles pourront pour entraver les élections. Malheureusement, elles ont beaucoup de pouvoir, en particulier parce qu'elles occupent des postes officiels critiques, et trop souvent, lucratifs. En l'absence de conditions adéquates, il serait peu judicieux d'organiser des élections. Si nous n'envoyons pas des messages clairs et fermes à ceux qui tenteraient de retarder ou de perturber les élections, ces conditions ne seront pas réunies.

Aux dirigeants de la Libye, je dis qu'il est temps de rendre le contrôle aux citoyens. À la réunion internationale de Paris, le 29 mai, le Premier Ministre, les chefs de la Chambre des représentants et du Haut Conseil d'État de la Libye et le chef de l'ANL se sont engagés à coopérer de façon constructive pour faire en sorte que des élections puissent avoir lieu avant la fin de l'année. Ce délai est conforme au plan d'action. Je les exhorte à tenir leur engagement et j'exhorte les autres acteurs à se joindre à eux. En outre, l'échéance qu'ils ont fixée pour l'adoption de la loi nécessaire à la tenue d'élections approche à grands pas.

Bien que nous nous soyons félicités de la reprise des délibérations par la Chambre des représentants les 25 et 26 juin, et une fois de plus aujourd'hui, de la décision d'adopter la loi nécessaire à l'organisation d'un référendum sur le projet de Constitution, ces mesures ne sont pas suffisantes. Il est évident que de nombreux membres de la Chambre des représentants, qui ont entamé le mois dernier leur quatrième année au pouvoir, n'ont démontré aucun enthousiasme en ce qui concerne leur présence ou l'adoption d'une loi électorale viable. Les membres de la Chambre des représentants doivent y prêter attention. Les Libyens exigent la tenue d'élections et ont de moins en moins de patience à l'égard de ceux qui trouvent de multiples moyens de reculer l'échéance. J'ai récemment rencontré le Président de la Chambre. Il a promis d'organiser un vote en vue de l'adoption d'une loi pour le référendum sur la Constitution dans les deux prochaines semaines et qu'une loi électorale serait votée immédiatement après ce scrutin. J'espère sincèrement que cette fois, cette promesse sera honorée. Je prie instamment les membres du Conseil de faire pression sur la Chambre des représentants pour qu'elle honore sa responsabilité historique et atteigne cet objectif dans les meilleurs délais.

Un cadre constitutionnel est nécessaire pour organiser des élections et pour mettre fin à la transition.

Depuis mon dernier exposé (voir S/PV.8263), j'ai participé à de vastes consultations sur la question de savoir comment et quand adopter une nouvelle Constitution pour le pays, tout en discutant avec des juges et des experts éminents en droit constitutionnel libyens de chaque partie, ainsi qu'avec le peuple libyen. Les experts comme le public sont d'accord sur le fait qu'un cadre constitutionnel clair est une priorité nationale. Toutefois, ils sont divisés sur la façon de procéder. Nombre d'entre eux souhaiteraient qu'un référendum sur le projet de constitution actuel soit organisé, tandis que d'autres rejettent complètement le texte. C'est une question complexe qui n'a pas de solutions faciles ou directes. C'est en raison de cette complexité même que la communauté internationale doit faire preuve d'unité. Une fois que nous aurons atteint un niveau raisonnable de conformité de vues entre Libyens, ce à quoi nous travaillons, la communauté internationale devra s'unir derrière cette vision libyenne. Si ne serait-ce qu'un seul État Membre choisit d'agir seul, le processus n'avancera pas.

Les préparatifs techniques sont en cours pour les élections qui doivent avoir lieu à la fin de l'année. Les préposés sont en train de se préparer et le processus de planification avance rapidement. Les arrangements relatifs à la sécurité du processus électoral sont en cours d'examen, notamment la nouvelle unité en charge de ces questions créée par le Ministère de l'intérieur. Si l'attentat terroriste qui a visé la Haute Commission électorale nationale a dévasté une grande partie de son siège, j'ai le plaisir d'annoncer que le 12 juin, la Commission s'est vu octroyer un nouveau complexe. Il y a beaucoup à faire pour remettre les locaux en état, et c'est pourquoi le Gouvernement, l'ONU et les partenaires internationaux déploient des efforts concertés afin de rénover les bâtiments et de remplacer les nombreux objets détruits durant cette attaque. Je tiens à signaler qu'hier, le Gouvernement d'entente nationale a approuvé la mobilisation de 66 millions de dinars libyens pour financer les élections.

La décision du Conseil de sécurité d'imposer des sanctions contre six dirigeants de réseaux de traite d'êtres humains a marqué une étape importante dans le processus de responsabilisation des individus qui exploitent des êtres humains et violent leurs droits fondamentaux. Hormis ces avancées, l'impunité continue de régner en Libye. Les civils continuent d'être les principales victimes de l'escalade des combats et de la violence, comme nous avons pu l'observer au cours des deux derniers mois à Derna et dans d'autres

endroits du pays. Des préoccupations persistent en ce qui concerne les violations des droits de l'homme, notamment les exécutions sommaires et les arrestations extrajudiciaires. J'appelle de nouveau toutes les parties au conflit à respecter pleinement le droit international humanitaire, notamment en prenant toutes les précautions possibles pour protéger les civils et en veillant à ce que les blessés et les malades – les civils et ceux qui ont pris part aux hostilités – soient pris en charge, notamment en procédant à des évacuations médicales. Comme dans d'autres régions de la Libye où des hostilités ont éclaté, le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies et les partenaires fournissent une assistance humanitaire. En dépit de l'accès limité, des articles essentiels ont pu être acheminés, notamment des médicaments par l'Organisation mondiale de la Santé et de l'aide pour les personnes déplacées, y compris 1 000 trousseaux de produits pour enfants. Une aide supplémentaire sera nécessaire, notamment dans les domaines de la santé, du logement et du déminage.

En ce qui concerne la ville de Taouargha, le nombre de personnes qui sont rentrées est très faible. Les conditions ne permettent toujours pas un retour dans la sécurité et la dignité, en raison de l'absence d'infrastructures et de services essentiels. Au début du mois, les équipes de déminage ont enfin reçu l'autorisation de pénétrer dans la zone et de commencer à travailler. La situation des personnes déplacées est intenable sur les plans politique et financier, compte tenu du manque de ressources pour subvenir à leurs besoins. Elles doivent avoir le droit de s'intégrer dans leurs communautés d'accueil tandis que les efforts visant à faciliter leur retour se poursuivent.

La Libye doit remédier d'urgence à la détérioration de la prestation des services publics. L'ONU collabore avec les autorités libyennes, en particulier les municipalités partout dans le pays, pour régler ces problèmes. Cependant, si les problèmes économiques sous-jacents du pays ne sont pas réglés, la situation restera difficile. La situation en matière de droits de l'homme et en ce qui concerne les besoins humanitaires des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile reste désespérée. Si certaines améliorations ont été enregistrées dans les centres de détention officiels, nous n'avons pas accès à un grand nombre de structures non officielles.

Je suis reconnaissant de l'appui que continuent de nous fournir les membres du Conseil et les principaux États Membres qui participent activement aux efforts

visant à régler la crise en Libye. Je prends chaleureusement note de l'arrivée de la nouvelle Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général en Libye, M^{me} Stephanie Williams, qui viendra renforcer notre action. Le statu quo en Libye ne peut durer. Le pays est en déclin. La crise dans le Croissant pétrolier nous a donné un aperçu de ce qui nous attend si des progrès tangibles ne sont pas accomplis immédiatement : effondrement de l'économie et des services publics, et des flambées de violence de plus en plus fréquentes et intenses. Dans un pays où les terroristes sont à l'affût, où les criminels n'attendent que de participer à la traite des migrants, où le nombre de mercenaires étrangers est en hausse et où l'industrie pétrolière est en jeu, cette situation doit être une source de préoccupation pour nous tous. Pour aider le peuple libyen à bâtir l'avenir qu'il mérite, l'appui unifié du Conseil, des États Membres engagés en Libye et des organisations régionales partenaires sera essentiel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Salamé de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011), du 26 février 2011, j'ai l'honneur de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur les travaux du Comité créé par cette résolution. Le rapport couvre la période allant du 22 mai au 16 juillet, durant laquelle le Comité s'est réuni une fois à l'occasion de consultations et a conduit d'autres activités en suivant la procédure d'accord tacite.

Le 7 juin, le Comité a approuvé des mesures visant à geler les avoirs de six personnes et à leur imposer une interdiction de voyager, en application du paragraphe 11 a) de la résolution 2213 (2015). Avant leur inscription, le Comité a tenu des consultations le 25 mai pour examiner cette proposition, avec la participation de la Libye. Depuis le 26 juin, le Comité examine une proposition visant à inscrire un autre individu sur la base de plusieurs critères.

En ce qui concerne l'embargo sur les armes, le Comité a répondu à deux demandes de directives transmises par Malte et la Malaisie concernant la portée et la mise en œuvre de cette mesure. La réponse fournie à la Malaisie confirme les inscriptions publiques sur la liste des sanctions du Comité. Le Comité a également reçu des informations supplémentaires

du Royaume des Pays-Bas concernant des articles préalablement exemptés.

En ce qui concerne le gel des avoirs, le Comité a reçu trois notifications du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui invoque le paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011) à propos des frais juridiques d'un individu inscrit sur la liste, Saif Al-Islam Kadhafi, et d'une entité visée, la Libyan Investment Authority. Le Comité a également reçu des informations de la Malaisie concernant la mise en œuvre du gel des avoirs.

Pour ce qui est des mesures visant à prévenir les exportations illicites de pétrole libyen, le Comité a reçu des informations de la Libye, ainsi que du Groupe d'experts, concernant une tentative par un navire de transporter une cargaison illicite de pétrole brut en provenance du port de Marsa Al Hariga, en Libye. Le Comité a envoyé des lettres à l'État présumé du pavillon et à l'État d'origine d'une société qui aurait participé à cette manœuvre.

Durant la période considérée, le Comité a reçu des communications du point focal chargé de recevoir les demandes de radiation, créé en application de la résolution 1730 (2006), concernant les demandes de radiation relatives à l'interdiction de voyager imposée contre Aisha Kadhafi et Safia Farkash Al-Barassi. Ces demandes sont actuellement en cours d'examen, conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 1730 (2006). Le Comité a approuvé une demande de dérogation à l'interdiction de voyager émanant de Safia Farkash Al-Barassi. Durant la période considérée, le Comité a reçu une lettre de la Libye, à laquelle il a répondu, concernant une partie du contenu du dernier rapport final du Groupe d'experts (S/2017/466). Le Comité a renvoyé la question au Groupe d'experts pour assurer le suivi nécessaire.

Enfin, le 5 mars, le Comité a convenu de prendre des mesures de suivi concernant six des huit recommandations formulées dans le rapport d'activité du Groupe, qui visait à plusieurs égards à améliorer la mise en œuvre de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs et des mesures relatives aux tentatives d'exporter illicitement du pétrole libyen. En ce qui concerne trois des six recommandations, qui font spécifiquement référence à l'embargo sur les armes et au gel des avoirs, le Comité avait convenu de charger le Groupe de lui fournir des informations supplémentaires. Au cours de la période considérée, le Groupe a fourni des informations

supplémentaires au Comité, qui est en train de réfléchir à d'éventuelles mesures de suivi.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), M. Ghassan Salamé, de son exposé et l'assurons de notre plein appui dans la poursuite de ses efforts remarquables. Nos remerciements vont aussi à l'Ambassadeur Carl Orrenius Skau pour son exposé sur les activités du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Tout en prenant note de l'excellent travail effectué par le Représentant spécial au cours de la période considérée, il nous semble nécessaire de réaffirmer l'importance que revêt la mise en œuvre intégrale de l'Accord politique libyen afin de sortir définitivement de la période de transition. Pour ce faire, il est indispensable que toutes les parties et tous les acteurs concernés s'engagent à se conformer au plan d'action proposé par le Représentant spécial. Nous les invitons en particulier à dialoguer et à s'acquitter de tous leurs engagements afin de parvenir à un règlement qui réponde aux intérêts et aux aspirations du peuple libyen.

Nous tenons à souligner l'achèvement de la première phase de la Conférence nationale en mai, durant laquelle plus d'une quarantaine de réunions ont été organisées dans 27 villes libyennes, permettant aux Libyens d'exprimer leur volonté de parvenir à un pays uni, doté d'institutions compétentes et crédibles qui redistribuent équitablement les ressources. Ils ont surtout fait savoir qu'ils voulaient pouvoir compter sur des services de sécurité et de maintien de l'ordre unifiés et en mesure d'assurer leur sécurité et de préserver la souveraineté du pays. À cet égard, nous reprenons à notre compte ce qui a été dit dans la déclaration présidentielle S/PRST/2018/11 du 6 juin, et exprimons notre appui à tous les efforts visant à instaurer définitivement la stabilité en Libye.

Par ailleurs, nous prenons acte de l'engagement des parties de tenir des élections législatives et présidentielle d'ici à la fin de l'année. À cet effet, il importe d'organiser rapidement, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Libye,

les consultations requises sur la nouvelle constitution et d'adopter la législation nécessaire afin que les critères et les conditions indispensables au bon déroulement des élections soient clairement et concrètement définis. De même, il faut impérativement mettre en place le cadre normatif pour la création des institutions officielles capables de garantir l'intégrité de ce processus.

Toujours dans le même ordre d'idées, l'inscription de près 2,5 millions de personnes sur les listes électorales doit servir à garantir la participation de l'ensemble de la population active, en particulier les femmes, qui représentent près de la moitié de l'électorat. Nous ne doutons pas que la coopération et l'assistance technique de la MANUL tout au long de ce processus seront déterminantes pour atteindre cet objectif.

Nous saluons la visite conjointe effectuée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Service de la lutte antimines de l'ONU dans les villes de Benghazi et de Misrata pour évaluer la situation sur place et participer à des réunions organisées par la société civile sur la lutte antimines et le déminage humanitaire en vue de garantir le retour dans la sécurité et la dignité des personnes déplacées et de leur permettre de circuler librement.

Malgré ces avancées, les violences et les affrontements entre les parties se poursuivent de façon alarmante et préoccupante. L'escalade de la violence à Derna, en particulier, représente sans nul doute une menace pour le processus politique et pour la sécurité de la population. Selon les rapports de différents organismes des Nations Unies, l'infrastructure civile aurait subi des dégâts considérables du fait des activités militaires, notamment les écoles, les mosquées, les habitations privées, les hôpitaux et des centres de soins, qui ont dû suspendre leurs activités. La violence sur l'ensemble du territoire libyen a, hélas, provoqué la mort d'au moins 16 personnes et fait près de 20 blessés graves du fait de ces affrontements et de l'utilisation d'engins explosifs dans les espaces et les administrations publics. Ma délégation appelle à nouveau les parties et les acteurs à déposer les armes, à respecter le droit international et à s'abstenir de tout discours prônant le recours à la violence comme moyen de parvenir à ses fins, car de tels comportements mettent en péril la vie d'innocents et sapent les progrès enregistrés jusqu'ici dans la mise en œuvre l'Accord politique libyen.

En outre, nous sommes préoccupés par les événements survenus dans les champs pétrolifères de Ras Lanouf et Sidra, dans la région du croissant

pétrolier libyen, ainsi que par les mesures mises en place concernant la gestion des installations pétrolières et la production de pétrole et de ses dérivés, qui ont considérablement entravé la production et l'exportation de ces produits, au détriment des intérêts du peuple libyen. Le problème a certes été réglé par le dialogue au début du mois, mais il importe que toutes les parties aient à l'esprit que la seule entité légitime habilitée à gérer les ressources pétrolières dans le pays est la National Oil Corporation placée sous le contrôle du Gouvernement d'entente nationale, comme le prévoient les résolutions 2259 (2015), 2278 (2016) et 2362 (2017), entre autres. À cet égard, et conformément à l'Accord politique libyen, toutes les parties et tous les acteurs concernés sont tenus de respecter et renforcer les institutions publiques, d'utiliser les voies du dialogue et de la négociation en cas de désaccord, et d'éviter en toutes circonstances le recours aux armes et à la violence.

Pour terminer, nous réaffirmons une nouvelle fois qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. C'est pourquoi nous demandons à toutes les parties de se joindre aux efforts en cours pour instaurer un dialogue continu qui permette de parvenir à une transition politique pacifique, ordonnée et sans exclusive allant dans l'intérêt du peuple libyen et lui permettant de décider librement et de manière consensuelle de son avenir. Pour ce faire, il est impératif de mettre en œuvre l'Accord politique libyen entériné par la résolution 2259 (2015) et réaffirmé dans la déclaration présidentielle S/PRST/2017/26, du 14 décembre 2017.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'équipe de France de football de sa victoire à la Coupe du monde et celle de la Croatie du très beau match qu'elle a livré. Je tiens aussi à féliciter la Fédération de Russie pour le brio avec lequel elle a organisé cette compétition. Nous avons vécu des moments passionnants, à la grande joie de tous.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, et l'Ambassadeur Carl Orrenius Skau, de leurs mises à jour détaillées sur la situation en Libye et sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Ma délégation fait part de sa préoccupation face à l'absence de progrès dans la recherche d'une solution en vue de parvenir, par le dialogue, à un règlement politique entre les principales parties prenantes en Libye. Cela a de graves répercussions sur la situation économique, sociale et humanitaire du pays. La récente escalade de

la violence dans le croissant pétrolier libyen est une indication claire de cette évolution. Nous nous associons à l'appel du Secrétaire général demandant que toutes les ressources naturelles, ainsi que leur production et les recettes qu'elles génèrent, soient placées sous le contrôle des autorités libyennes reconnues.

Les événements survenus dans le croissant pétrolier montrent encore une fois que les efforts doivent viser à instaurer un dialogue politique durable entre toutes les parties prenantes libyennes en vue de parvenir à un règlement politique de la crise grâce à la mise en oeuvre de mesures de confiance. Ces efforts doivent contribuer à l'unification des institutions publiques de la Libye, y compris ses forces armées et de sécurité. L'absence d'un tel dialogue continuera de favoriser l'essor des activités illégales des terroristes, des extrémistes et autres forces destructrices en Libye.

Notre délégation est convaincue que l'adoption d'une nouvelle constitution créera le cadre juridique nécessaire à la mise en place des structures institutionnelles et administratives requises pour instaurer une paix durable en Libye. Il faut s'attacher tout spécialement à adopter la loi électorale qui, avec l'inscription des électeurs, permettra d'établir les conditions nécessaires à la tenue d'élections générales.

La communauté internationale et le Conseil en particulier doivent consacrer davantage d'attention à la situation Libye, parallèlement à la crise en Syrie ou au Yémen, entre autres. L'instabilité en Libye a eu d'importantes répercussions sur la situation dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Toutes les initiatives de la communauté internationale visant à régler la situation au Libye doivent être menées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation réaffirme son appui au plan d'action du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Salamé, et se félicite du travail qu'accomplit avec dévouement sur le terrain la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter la France d'avoir remporté la Coupe du monde de football 2018 et la Russie pour la manière dont elle a organisé le tournoi.

Je veux également féliciter la délégation suédoise pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Par ailleurs, je remercie M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire

général, pour son exposé très instructif sur l'évolution récente de la situation politique et économique en Libye. Mes remerciements vont aussi, une nouvelle fois, à S. E. l'Ambassadeur Carl Orrenius Skau pour l'exposé qu'il a présenté au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Enfin, je félicite M^{me} Stephanie Williams pour sa nomination au poste de Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général.

Les réunions des différents parties libyennes qui se sont tenues dernièrement, y compris la dernière en date à Paris, ont représenté une lueur d'espoir pour tous les Libyens en vue d'arracher le pays au cauchemar de la paralysie politique dans laquelle il est englué depuis ces dernières années. Cette situation a, en effet, des répercussions néfastes sur tous les aspects de la vie des Libyens, puisqu'elle plonge le pays dans l'instabilité et l'insécurité générale. Je voudrais à cet égard saluer tous les efforts visant à réunifier les Libyens et inviter la communauté internationale à inciter les parties libyennes à s'entendre et à trouver un règlement acceptable pour tous afin de sortir la Libye de l'épreuve qu'elle traverse.

Nous réaffirmons une nouvelle fois qu'il est nécessaire d'organiser des élections législatives et présidentielle, lesquelles doivent être précédées des arrangements constitutionnels et juridiques indispensables à leur tenue. Nous voudrions également insister à nouveau sur l'importance d'instaurer un climat propice à la convocation et à l'organisation des élections, en appelant notamment toutes les parties à en accepter les résultats. Nous mettons en garde contre la tentation de rechercher des solutions qui seraient contraires aux résolutions et déclarations du Conseil de sécurité, dont la plus récente est la déclaration présidentielle S/PRST//2018/11, du 6 juin 2018.

En dépit de tous les efforts entrepris tant au niveau international que national, force est de constater que certains ne cherchent malheureusement qu'à compliquer davantage la vie quotidienne de la population en agissant dans le seul but de faire perdurer la situation actuelle. Ces éléments font obstacle à toute tentative de redonner espoir au peuple libyen et de rétablir la stabilité et la sécurité du pays en réunissant toutes les parties libyennes sous l'étendard de la nation. Les récentes attaques contre des installations pétrolières dans la région du croissant pétrolier par un groupe hors-la-loi, dirigé par un individu qui est poursuivi en justice en Libye, ont été à l'origine d'une crise qui a fort heureusement été réglée grâce aux efforts d'un

grand nombre de personnes de bonne volonté en Libye et dans le monde, mais qui aurait pu être extrêmement dommageable pour l'économie libyenne. Nous nous félicitons à cet égard du communiqué conjoint publié par les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'Italie, le 12 juillet 2018, dans lequel ces pays se félicitent de la reprise des opérations de la National Oil Corporation, ce qui est crucial pour tous les Libyens puisque c'est elle qui, aux termes des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Accord politique libyen, est la seule autorisée à exploiter le pétrole. Ces pays se sont également félicités de la contribution de l'Armée nationale libyenne à la stabilisation du secteur pétrolier.

Nous appelons le Conseil de sécurité et la communauté internationale à comprendre que la fermeté est indispensable pour arrêter tous ceux qui agissent contre les intérêts et les aspirations du peuple libyen à édifier un État au sein duquel il puisse jouir de la stabilité, de la démocratie et de la justice.

Le peuple libyen doit diriger le processus de redressement. Malheureusement, même si l'ONU a reconnu à de nombreuses reprises que les Libyens devaient être aux commandes du processus de règlement politique, cette prise en main ne s'est pas concrétisée dans la pratique. Les ingérences étrangères néfastes dans les affaires libyennes se sont poursuivies de manière flagrante, ce qui a contribué à exacerber la situation et créé un climat propice aux crises et à la méfiance entre les parties libyennes. Nous tenons à redire que le peuple libyen rejette ces ingérences injustifiées qui se poursuivent. Il aspire à reconstruire les institutions de son pays et à nouer des rapports équilibrés avec le monde, des rapports fondés sur le respect mutuel et les intérêts communs, conformément aux principes défendus par l'ONU et au droit international.

Nous invitons les États concernés à comprendre qu'il existe une équation logique qui veut que leur stabilité est étroitement liée à celle de la Libye. En effet, sans stabilité en Libye, ces pays seront confrontés à de graves problèmes qui en amèneront d'autres, tels que les migrations irrégulières, les accusations de violations

des droits des migrants, la traite des êtres humains, l'existence de groupes terroristes, etc. Autant de facteurs et de problèmes qui ne peuvent être éradiqués que moyennant une volonté politique réelle de la part de ces États, et notamment des efforts de bonne foi pour aider la Libye à sortir de l'impasse politique dans laquelle elle est enfermée.

Mon pays a demandé au Conseil de sécurité de former une commission technique internationale, placée sous les auspices de l'ONU, qui éplucherait les recettes, les dépenses et les transactions de la Banque centrale libyenne à Tripoli et à Beïda. Cette requête vise à sauvegarder les intérêts du peuple libyen et est une condition *sine qua non* pour mettre un terme aux récriminations mutuelles entre les parties libyennes, compte tenu des divisions qui persistent. Une telle mesure permettrait de réunifier les institutions financières libyennes et d'éliminer ainsi la corruption, tout en rétablissant la stabilité économique dans le pays. Nous espérons que le Conseil mettra rapidement en place cette commission afin qu'elle puisse s'atteler à la tâche le plus tôt possible.

Pour conclure, nous voudrions réitérer ce que nous avons déjà dit devant le Conseil au sujet de la réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général le 20 septembre 2017, durant laquelle fut annoncé le plan d'action des Nations Unies pour mettre un terme à la crise en Libye. Nous réaffirmons le rôle clef que l'ONU doit jouer dans le règlement de la crise libyenne. À cet égard, le Gouvernement de mon pays tient à redire une nouvelle fois qu'il est prêt à coopérer avec l'ONU, par l'intermédiaire de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et déterminé à mettre un terme aux divisions politiques, à réunifier les institutions et à avancer vers de nouveaux horizons où les souffrances qui empoisonnent le quotidien des Libyens n'auront plus leur place.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question de la cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.